

CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de LA VERGNE
Séance du 06 mars 2024
PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt-quatre le six mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. INGRAND Alain, Maire.

Date de convocation : 28 février 2024

Présents : Mmes, Beaumatin, Bianchini, Bineau, Guérout, Mercier, Veubret, Mrs, Gauvin, Giraudeau, Ingrand, Lecourt, Praud, Renaux, Zimmermann

Absent : Mme Goncalves,

Secrétaire de séance : Mme Beaumatin Emmanuelle

Nombre de Membres en exercice : 14

Nombre de Présents : 13

Nombre de votants : 13

OBJET : 1. Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion

Monsieur Le Maire expose :

- l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L. 452-40 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

CHARGE le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- **Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L** :
Décès, Accident du travail – Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité-Paternité et accueil de l'enfant-Adoption,
- **Agents affiliés à l'IRCANTEC** :
Accident du travail-Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Maladie grave, Maternité-Paternité et accueil de l'enfant-Adoption,

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2025.
- Régime du contrat : capitalisation.

2. Convention avec Orange pour des travaux de dissimulation des réseaux Chemin du Boulet

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention avec Orange.

La convention a pour objet de fixer les modalités techniques et financières d'étude et de réalisation des travaux d'aménagement esthétique du réseau de communications électroniques pour les travaux de dissimulation des réseaux Chemin du Boulet.

L'entreprise Eiffage Energie Systèmes réalisera l'étude d'effacement du réseau téléphonique. Les travaux de câblage (étude, pose et dépose) seront pris en charge par Orange.

3. Questions diverses

Le budget est passé à la norme M57. La M57 offre la possibilité de basculer des fonds dans la limite de 7,5 % en évitant de faire une DM, en investissement et en fonctionnement. Le Conseil Municipal approuve cette possibilité.

Le Syndicat de la Boutonne a effectué une étude des buses et des flux suite aux inondations. Un devis est en attente pour une buse de l'aire de loisirs.

Le Conseil Municipal valide le devis pour les travaux de trottoir Rue Principale.

Un devis est en attente pour l'acquisition d'un broyeur

Le Conseil Municipal approuve le remplacement du zinc de la Mairie

L'école de La Vergne fermera en septembre, l'Académie souhaitant que les RPI ferment pour recevoir les élèves sur Saint Jean d'Angély.

Un traiteur souhaite s'installer dans les locaux de l'école.

Couette Hôtel réouvre 16 chambres.

La chasse aux œufs est prévue le 30 mars 2024 à 11h00.

L'inauguration du City Stade est prévue le 06 avril à 11h00.

Des pièges pour les frelons asiatiques seront distribués aux habitants.

La piste cyclable sera faite après les travaux de Moulinveau

Le bail du restaurant Le St Martin sera renouvelé au 1^{er} juillet 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 heures 25

Le Maire,
Alain INGRAND

Le secrétaire de séance
Emmanuelle BEAUMATIN